

Laboratoire de niveau de confinement 3 CRCHU de Québec-UL, site CHUL Procédure opératoire animalerie	
	POA-07
Disposition des carcasses d'animaux en NC3	En vigueur le : 23-03-2023
	Révisé le : 04-03-2024
	Version : 2

1. But

Décrire la procédure de disposition des carcasses au niveau de confinement 3 du CRCHU de Québec-UL.

2. Personnes concernées et responsabilités

Cette procédure s'adresse aux techniciens (nes) en santé animale et aux membres des équipes de recherche ayant accès à la salle d'hébergement de niveau de confinement 3 (NC3) de l'animalerie du CRCHU de Québec-Université Laval. Ces derniers ont la responsabilité de respecter les règles générales décrites dans cette procédure et d'informer la chef de service en cas de non-respect.

3. Sécurité

N/A

4. Références / Renvois

- Manuel laboratoire NC3 : Fournit les renseignements de base pour l'utilisation des locaux de niveau de confinement 3 au CRCHU de Québec-UL.
- PON-02 : « Cycle de stérilisation »
- Formulaire de suivi de stérilisation

5. Définitions

ESB : Enceinte de sécurité biologique

6. Matériel et équipement

- Sac de plastique transparent
- Sac biorisque orange autoclavable allant à 140°C
- Oxivir (dilution 1 :40) ou Oxivir Tb RTU (Ready To Use)

Procédure opératoire animalerie NC3 CRCHU de Québec-UL, site CHUL	Page 1 de 4
--	-------------

- Bande indicateur chimique
- Ruban adhésif pour autoclave
- Congélateur

7. Disposition des carcasses

1. Sous l'ESB, déposer les carcasses dans un sac de plastique transparent.
2. Fermer le sac et indiquer sur le dessus du sac le nombre de carcasse et l'espèce (ex : souris, hamster)
3. Vaporiser l'extérieur du sac avec de l'Oxivir. Laisser un temps de contact de 15 secondes ou 5 minutes selon le type de désinfectant utilisé. Sortir le sac de l'ESB et changer de gants.
4. Placer le sac transparent au congélateur du laboratoire NC3.

8. Disposition des carcasses congelées

- Les carcasses doivent être décontaminées dans l'autoclave avant être placées dans le baril pour les déchets biorisques
- Voici la procédure pour disposer les carcasses congelées à l'autoclave (**Max 2 sacs de 42 souris congelées ou 2 sacs de 8 hamsters congelés**):
 1. Vérifier la quantité d'animaux congelés inscrit sur les sacs transparents et les placer au frigo dans le bac prévu à cet effet.
 2. Attendre 24h pour la décongélation des carcasses.
 3. Répartir la quantité (max 42 souris congelés ou max 8 hamsters) et les placer dans un plus grand sac transparent.
 4. Placer le grand sac transparent dans un sac biorisques orange autoclavable plus épais c'est-à-dire résistant à une température de 140°C.
 5. Fermer le sac orange hermétiquement avec du ruban adhésif pour autoclave.
 6. Placer un indicateur chimique et le fixer sur le dessus du sac à autoclaver à l'aide de ruban adhésif pour autoclave.
 7. Ouvrir la porte de l'autoclave et placer le sac à l'intérieur du stérilisateur.
 8. Démarrer le cycle correspondant au type de matériel à (voir la PON-02 : « Cycle de stérilisation »).
 9. À la fin du cycle de décontamination, ouvrir l'autoclave à l'extérieur du secteur NC3 (via le SAS).

10. Vérifier la conformité des indicateurs chimiques et compléter le formulaire de suivi de stérilisation.

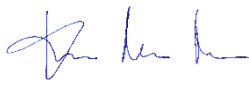
	Cycle réussi	Cycle non réussi
Bande indicatrice 		

11. Déposer les carcasses décontaminées à l'intérieur du baril situé dans congélateur du sous-sol de l'animalerie (Bloc R).

9. Documents / Enregistrements

N/A

Approbation de la procédure

	Nom	Signature	Date (j/m/a)
Rédigée par :	Émilie Chouinard		04-03-2024
	Personnel technique ou professionnel		
Révisée par :	Anne-Marie Moisan		04-03-2024
	Personnel technique ou professionnel		
Approuvée par :			
	Responsable		

Historique des modifications

Version	Modifications	En vigueur le :
1	Création de la procédure	23-03-2023
2	Étant donné que la validation de la décontamination des carcasses fraîches n'a pas été effectuée depuis 2020, la procédure concernant la disposition des carcasses fraîches a été retirée et celle de la disposition des carcasse congelé a été bonifiée.	04-03-2024